Affaire suivie par : **Lusia LAMATA / SERVICE DE L'URBANISME**

DÉTACHEMENT/RATTACHEMENT
Dossier n° **DR 98805 2023 0010** Autorisé le : **29 décembre 2023**

Arrêté municipal n°23/312/DBA en date du 29 décembre 2023

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa.

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020 habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/251/DBA du 30 octobre 2023 arrêtant et rendant public le projet de Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 192013-2023/2-REP/DAEM en date du 20 novembre 2023.

Vu la demande de détachement/rattachement présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL A.I.G.E

Déposée le : 13 septembre 2023

Pour des terrains appartenant à : Madame Jeannine LAUGIE épouse BUTTEUX

HOTEL DE VILLE – 66 Avenue de la Vallée – 98835 DUMBEA – Tél : 41 40 06 – FAX : 41 80 40 - COURRIEL : urbanisme@ville-dumbea.nc – site internet : www.ville-dumbea.nc